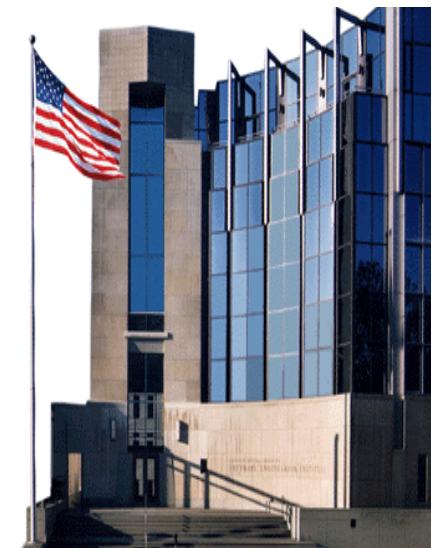


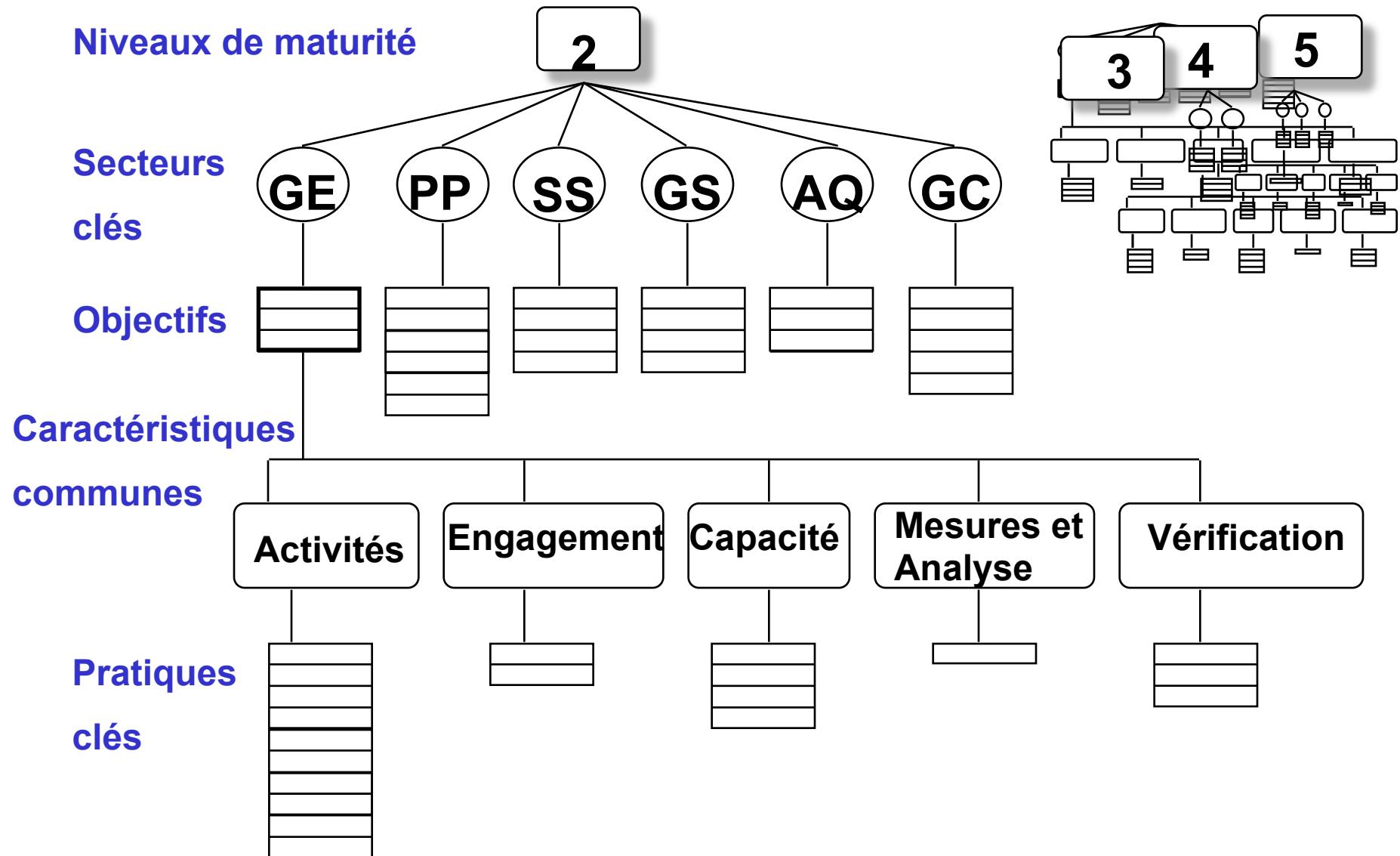


Carnegie Mellon University
Software Engineering Institute

Modèle d'évolution des capacités logiciel Gestion de la sous-traitance logiciel



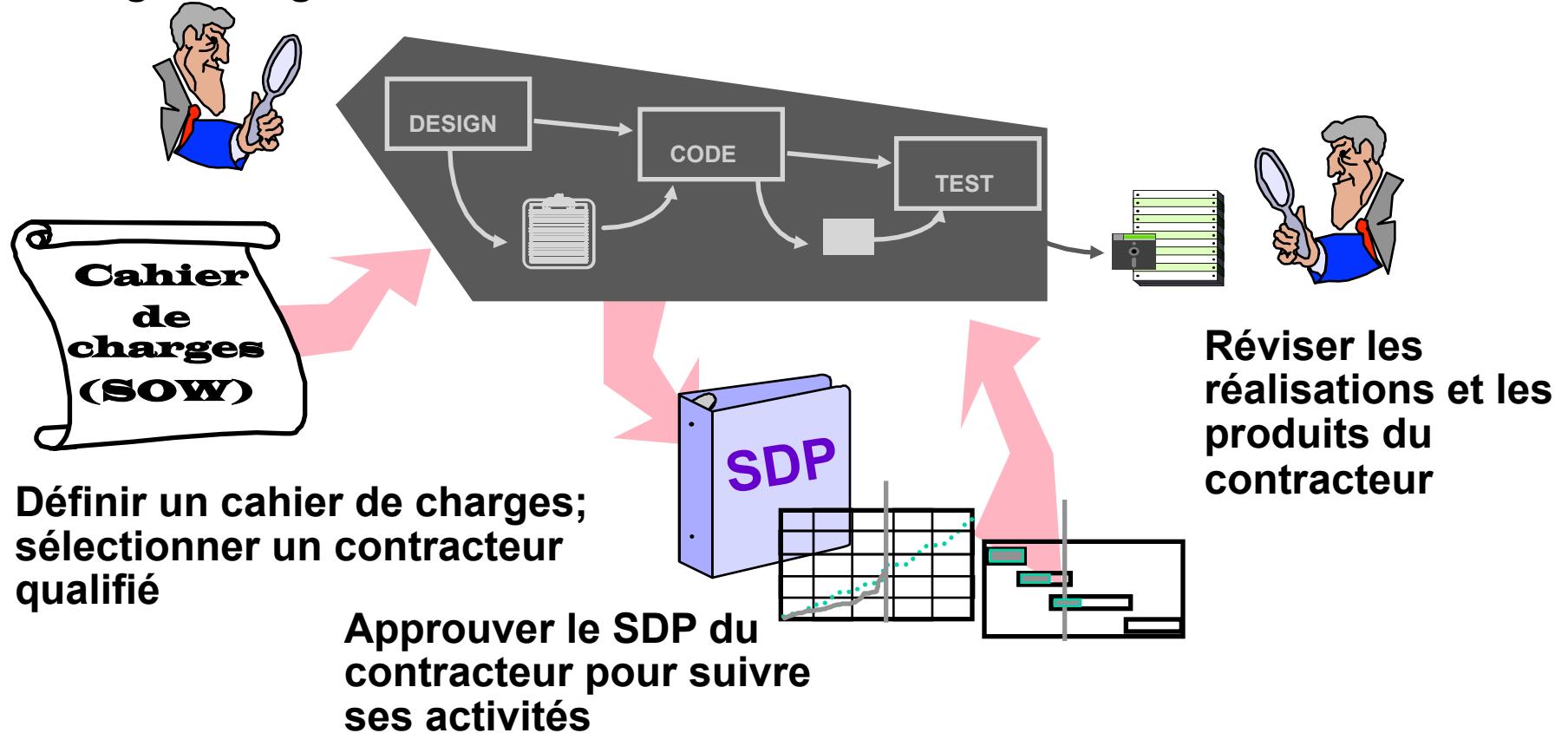
La structure du CMM



Gestion de la sous-traitance logiciel (SSM)

Intention: Supporter la sélection de sous-traitants qualifiés et gérer efficacement leurs activités.

Désigner un gestionnaire de contrat



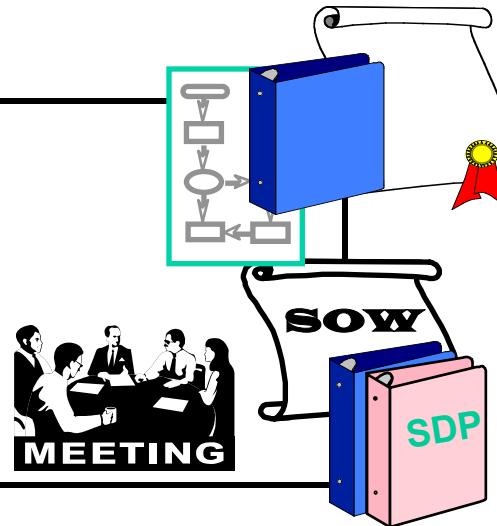
Gestion de la sous-traitance logiciel (SSM)

Objectifs

- Le maître d'oeuvre choisit des sous-traitants logiciel qualifiés
- Le maître d'oeuvre et le sous-traitant s'accordent sur leurs engagements réciproques.
- Le maître d'oeuvre et le sous-traitant maintiennent une communication constante.
- Le maître d'oeuvre effectue le suivi des résultats et de la performance réels du sous-traitant par rapport aux engagements de ce dernier.

Exemple d'artéfacts

- Politique, processus, procédures
- Contrats, cahier de charges
- Evaluation des sous-traitants
- Plans des sous-traitants
- Minutes de réunions



La formation

- » Les responsables logiciel et autres personnes participant à la mise en place et à la gestion du contrat de sous-traitance logiciel sont formés.
- » Les responsables logiciel et autres personnes participant à la gestion du contrat de sous-traitance logiciel sont sensibilisés aux aspects techniques du contrat de sous-traitance.



Gestion de la sous-traitance logiciel (SSM)

Objectif 1 Le maître d'oeuvre choisit des sous-traitants logiciel qualifiés.

Objectif 2 Le maître d'oeuvre et le sous-traitant s'accordent sur leurs engagements réciproques.

Objectif 3 Le maître d'oeuvre et le sous-traitant maintiennent une communication constante.

Objectif 4 Le maître d'oeuvre effectue le suivi des résultats et de la performance réels du sous-traitant par rapport aux engagements de ce dernier.

Engagement de réalisation

Engagement 1 Le projet suit une directive écrite de l'organisation pour la gestion des contrats de sous-traitance logiciel.

Engagement 2 Un gestionnaire de sous-traitance est désigné pour la mise en place et la gestion du contrat de sous-traitance logiciel.

Capacité de réalisation

Capacité 1 Des ressources et un financement suffisants sont fournis pour la sélection des sous-traitants et la gestion du contrat de sous-traitance.

Capacité 2 Les responsables logiciel et autres personnes participant à la mise en place et à la gestion du contrat de sous-traitance logiciel sont formés en vue de ces activités.

Capacité 3 Les responsables logiciel et autres personnes participant à la gestion du contrat de sous-traitance logiciel sont sensibilisés aux aspects techniques du contrat de sous-traitance.

Activités réalisées

Activité 1 Le travail à sous-traiter est défini et planifié conformément à une procédure documentée.

Activité 2 Le sous-traitant logiciel est choisi en fonction des résultats de l'évaluation de la capacité de réalisation des travaux des soumissionnaires pour le contrat de sous-traitance, conformément à une procédure documentée.

Activité 3 L'entente contractuelle entre le maître d'oeuvre et le sous-traitant logiciel sert à la gestion du contrat de sous-traitance.

Activité 4 Un plan documenté de développement logiciel du sous-traitant est passé en revue et approuvé par le maître d'oeuvre.

Activités réalisées

Activité 5 Un plan documenté et approuvé de développement de logiciel du sous-traitant est utilisé aux fins de suivi des activités logiciel et de communication de l'état des travaux.

Activité 6 Les changements apportés à l'énoncé des travaux du sous-traitant logiciel, aux clauses du contrat de sous-traitance et à tout autre engagement sont traités conformément à une procédure documentée.

Activité 7 Les gestionnaires du maître d'oeuvre effectuent des revues périodiques de l'état et de la coordination des travaux, avec les gestionnaires du sous-traitant.

Activités réalisées

Activité 8 Des revues et des échanges techniques périodiques ont lieu avec le sous-traitant logiciel.

Activité 9 Les revues formelles portant sur les réalisations et résultats d'ingénierie logiciel du sous-traitant sont effectuées à certains jalons déterminés du projet, conformément à une procédure documentée.

Activité 10 Le groupe d'assurance-qualité logiciel du maître d'oeuvre effectue le suivi des activités d'assurance-qualité logiciel du sous-traitant conformément à une procédure documentée.

Activités réalisées

Activité 11 Le groupe de gestion des configurations logiciel du maître d'oeuvre effectue le suivi des activités de gestion des configurations logiciel du sous-traitant conformément à une procédure documentée.

Activité 12 Le maître d'oeuvre effectue des tests d'acceptation dans le cadre de la livraison des produits logiciel du sous-traitant, conformément à une procédure documentée.

Activité 13 La performance logiciel du sous-traitant est évaluée sur une base périodique et cette évaluation est passée en revue avec le sous-traitant.

Mesures et analyse

Mesure 1 Des mesures sont effectuées et utilisées afin de déterminer l'état des activités de gestion du contrat de sous-traitance logiciel.

Vérification de mise en oeuvre

Vérification 1 Les activités de gestion du contrat de sous-traitance sont passées en revue avec la Direction sur une base périodique.

Vérification 2 Les activités de gestion du contrat de sous-traitance sont passées en revue avec le chef de projet autant sur une base périodique que sur événement.

Vérification 3 Le groupe d'assurance-qualité logiciel passee en revue les activités et les produits de travail rattachés à la gestion du contrat de sous-traitance et / ou effectue un audit de ceux-ci et rend compte des résultats obtenus.